L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux: 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 10 OCTOBRE 1890.

THEATRE DE L'OPERA.

La troupe de l'Opéra est arrivée hier, les uns à sept heures du matin, les autres à 2 heures, et ce qui est important, tout ce monde là est en santé excellente. Le personnel est ici au complet, sauf M. Homerville, qui arrivera mardi ou mercredi prochain.

On a parlé jusqu'ici de l'ouverture devant avoir lieu le 14 octobre, mais il est probable qu'elle sera renvoyée jusqu'au 16 et peut-être au 18.

Grand Opera House.

Auditoire fort nombreux encore hier pour la sixième représentation de *Jim the Penman*. La pièce sera jouée trois fois encore: ce soir et demain, en matinée et en soirée.

Après demain reprise des *Deux Tentations*.

Académie de Musique.

Aujourd'hui avant dernière soirée du mélodrame *Lights & Shadows*, avec son spectacle et sa troupe d'ensemble très satisfaisante. Cette première semaine aura donné un résultat fort encourageant, si nous ne nous trompons; jusqu'ici la salle reste très joliment garnie chaque soir. Demain samedi, matinée.

Dimanche viendra le drame irlandais: *The Fairies' Well*; drame fondé sur une vieille légende de l'Irlande, pleine de poésie, et dont l'auteur a pris prétexte pour écrire son ouvrage. Il est le lien des situations émouvantes et l'on nous dit que la pièce est interprétée avec mérite par la troupe que dirige M. W. Power et à la tête de laquelle se trouve M. Carroll Johnson, un artiste justement populaire.

Théâtre St. Charles.

C'est encore *A Soap Bubble* qui sera donné ce soir au St-Charles. Une réjouissante bêtise qui est enlevée avec un certain entrain par la présente troupe.

La première représentation du drame: *A legal wrong* est annoncée pour dimanche 12 octobre.

Espagne.

Chez M. Sagasta. Extrait d'un entretien avec un représentant du *Siècle*, de Paris:

—La presse monarchique espagnole, dit on, cherche à désunir la France et l'Espagne en nous attribuant des visées sur le Maroc?

—A propos du Maroc, nous dit M. Sagasta, il ne saurait y avoir aucun conflit possible entre nos deux nations. Nous ne cherchons qu'à maintenir le *statu quo*, à conserver nos possessions et si, de temps à autre, sur certains points de nos frontières, les indigènes se sont livrés à des actes répréhensibles, les difficultés, jusqu'à ce jour, n'ont jamais eu un caractère grave. Il n'y a pas de question marocaine: il n'y aura pas de conflit international à propos du Maroc.

Enfin, demandons-nous à M. Sagasta au moment où nous prenons congé de notre très aimable interlocuteur, pensez-vous que les incidents portugais puissent amener des modifications dans la constitution politique de ce pays voisin du vôtre?

—Les Portugais républicains, nous a répondu M. Sagasta, en forme de conclusion, sont avant tout des patriotes qui sont fort à redouter les conséquences d'une intervention étrangère, qui pourrait même entraîner la perte absolue de leurs colonies.

—Que pensez-vous de M. Castelar?

—Castelar, nous répond alors M. Sagasta, celui-là, c'est un vrai patriote! Il a beaucoup travaillé en faveur du suffrage universel, mais il ne fera jamais rien contre la Régence. Si la République vient, tant mieux, mais Castelar fera toujours passer avant même la proclamation de la République, le triomphe de la démocratie et des idées libérales.

LES OPÉRATIONS CHIRURGICALES ET LES RÈGLES DE L'ASEPSIE MODERNE.—Tout opérateur qui astreint son malade, l'entourage, ses aides et lui-même aux règles de l'asepsie moderne, aux soins de propreté méticuleuse aujourd'hui classiques, est en droit de tenter les opérations les plus hardies, celles-là mêmes réputées impossibles il y a vingt ans. Les procédés en usage se simplifient et s'améliorent chaque jour. Si on les emploie dans toute leur rigueur, si l'on en suit le rituel avec l'observance d'un prêtre qui dit la messe, *il ne meurt pour ainsi dire plus d'opérés*; et le nombre des opérations qui sauvent la vie, s'accroît dans des proportions énormes.

Il importe qu'un chirurgien soit habile au diagnostic et adroit de ses mains, mais ce qu'il faut, par-dessus tout et avant tout, c'est qu'il soit propre.

Le *vibrion septique*—comme l'a nommé Pasteur, est la vraie cause des accidents qui emportaient tant d'opérés. Sa virulence est telle, que si on prenait une culture de ce microbe, et si on la diluait dans un volume d'eau stérilisée égal au volume de la tour Eiffel, une goutte de cette dilution suffirait encore à tuer un lapin. C'est de ce monstre-là que les chirurgiens français ont su se rendre maîtres, et préserver leurs opérés.

Il y a vingt ans, à la Maternité, la fièvre puerpérale tuait, en moyenne, 90 à 95 femmes sur 1,000; aujourd'hui, grâce à l'antisepsie, la mortalité est tombée de *quatre-vingt quinze à un*! Rien d'éloquent comme ces chiffres.

M. Tarnier, qui est le chef incontesté de l'école obstétricale moderne, a coutume de dire: "Autrefois, je n'entrais qu'en tremblant dans une maison, ne sachant pas si le mauvais génie l'avait effleurée en passant. Je suis tranquille maintenant, presque certain de n'apporter avec moi que la joie: quelqu'un va naître et personne ne mourra." Belles paroles que tout spécialiste soigneux est en droit de dire comme lui.

SAINT-SIÈGE. LA POLITIQUE DU PAPE ET LE BOULANGISME.—Il était bien à prévoir que la cour pontificale désavouerait toute accointance avec le boulangisme. En réponse aux révélations de M. Aaschatsky sur les négociations de M. Boulanger avec certains personnages du Vatican, par l'intermédiaire de l'abbé Boglin, rédacteur au *Moniteur de Rome*, l'*Osservatore romano* dit que la politique du Pape est restée entièrement étrangère à la tentative boulangiste, et que l'abbé Boglin n'a suivi que sa propre inspiration.

ITALIE.—TERRIBLE OURAGAN.—Nos derniers journaux de France nous apportent la dépêche télégraphique suivante, de Gênes:

Un terrible ouragan a dévasté toute la Ligurie, par suite du débordement de la Polcevera.

A San Quirico, Bolzaneto, Teglia et Rivarolo, les eaux en furie ont renversé des ponts, des maisons et des murs d'enceinte. Tout le littoral, de Sampierdarena à Pegli, est gravement endommagé.

On estime à plus de 3 millions les dégâts produits par l'ouragan à Sestri, Pegli et Voltri. Aujourd'hui la ligne de Gênes à Vintimille est rétablie.

LES CONGRÈS CATHOLIQUES DE LIÈGE ET DE SAINTE-ANNE-D'AURAY.—On lit dans le *Journal des Débats*:

Le clergé et les catholiques français, à Liège aussi bien qu'à Auray, se sont, pour la plupart, tenus à l'écart des théories socialistes, qui semblent devenir le thème favori du clergé d'Angleterre et d'Allemagne. Cette divergence de vues est significative. On aurait bien étonné les socialistes de 1848, si on leur avait dit qu'un jour viendrait où des hommes à l'esprit pratique, comme les évêques catholiques anglais, proclameraient ouvertement la nécessité du socialisme d'Etat, et que leurs théories seraient combattues par des Français."

Au jardin des Tuileries, entre garçonnets:

—Tu sais, dit Toto à son ami Gaston, j'ai lu que l'empereur de Russie avait un trône qui valait plus de vingt-cinq mille francs.

—La belle affaire! répond dédaigneusement Gaston, le siège de papa, à la Chambre des députés, lui en a coûté cent mille.

Un voyageur raconte sa dernière exploration, avec l'exagération professionnelle:

—Mon cher, une température inouïe.

—Vrai?

—C'est-à dire qu'on n'osait pas même ouvrir la bouche, de peur que les paroles ne gèlent.

—Il fallait parler à mots couverts.

and I've come to stay with you. Some few have abused me because they would not heed my plea to
READ DIRECTIONS
But the majority of you have been kind and attentive, ready to
LISTEN AND LEARN,
and for their sake I implore the inconsiderate few, and repeat
"I'LL STAY WITH YOU."
AND YOU, ONE AND ALL WILL STAND BY
Wolff's ACME Blacking
the most perfect Blacking for men, women and children, of this enlightened century.
WOLFF & RANDOLPH, Philada.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 10 oct 1890.
Indications pour la Louisiane—Temps beau, vents du sud, température stationnaire.

Température du 9 octobre 1890.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrades
7 heures du matin	72	22
Midi	80	27
3 P. M.	82	28
6 P. M.	78	26

MARIAGES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

William E. Fourney à Mlle Catherine Crowley.
Frederick Saner à Mlle Aline Bertel.
Jacob Lewis à Mlle Gracie Cain.
Chas L. Rash à Mlle Rosa F. Reiseland.
Chas Johnson à Mlle Rasina Dorsey.
Sidney J. Gilly à Mlle Helene E. Cobb.

Décès.

Veuve Mary Whitmore, 84 ans, 330 rue Franklin, côté sud.
Mme Eloise J. Fahr, 54 ans, 125 rue Dryades.
Lawrence Leist, 33 ans, 407 rue Villeré, côté nord.
Catherine Gaffney, 8 jours, 108 rue Rousseau.
Chas F. Bernard, 2 ans, 10 rue Aline.
Veuve Fredericka Heines, 32 ans, 132 1/2 rue Septième.
Veuve Wm L. Caretta, 24 ans encoignure Dumaine et Miro.
Mme Virginia H. R. DeGray, 29 ans, 309 rue Septième.
Eliza Jackson, 3 mois, rue Marest, près Rampart.
Alma L. Smith, 21 mois, 768 rue Remparts, côté nord.
Laura Andersen, 14 mois, 66 rue Johnson, côté nord.
Mlle Emily J. Green, 54 ans, 376 rue St-Charles.
John Aickles, 82 ans, encoignure Première et Locust.
Mme Lena Farris, 25 ans, rue Girod, près Dryades.
Veuve Charles Leveau, 75 ans, encoignure Freret et Clio.
Mary T. Mernee, 6 mois, 27 rue Nouvelle-Orléans.

Cour Civile de District.—A. Bouis, Louis F. Bouis et Alice Louise Pettigrew demandent l'émancipation.

La succession Rufus Philips est ouverte.

Cour Criminelle—Le grand jury fait une enquête au sujet de la bataille Bowen-Carroll.

Première cour de recorder.—Le juge Briogier qui a été choisi comme successeur du juge Murphy, s'est présenté hier matin à la première cour de recorder où il a été cordialement reçu par le juge Hellander en compagnie duquel il a siégé après avoir été présenté à tous les employés de la cour. Il n'entrera définitivement en fonctions que lundi.

Grand Jury.—Le grand jury a rapporté hier un verdict d'accusation en blanc, pour enlèvement d'enfant; après quoi, il s'est ajourné à mercredi prochain.

Bureau de Santé.—Le Bureau de Santé a tenu hier soir une courte séance au cours de laquelle il a été décidé de rappeler les docteurs envoyés dans les ports infectés.

Il a été donné lecture du rapport d'inspection du lait, selon lequel 173 bouteilles ont été examinés, desquels 12 étaient au-dessous de la moyenne.

Rapport sur les maladies:

DIPHTÉRIE.

Districts.	Blancs.	Nègres.	Total.
Premier	5	0	5
Deuxième	3	1	4
Troisième	0	0	0
Quatrième	1	1	2
Cinquième	2	0	2
Sixième	1	0	1
Septième	0	0	0
Totaux	12	2	14

7 cas de scarlatine, dont un s'est terminé par la mort du malade.

Rapport du trésorier:

Balance au 1er septembre	$13,822 52
Recettes	6,991 16
Total	$20,813 68
Dépenses	6,988 92
Balance au 1er octobre	$13,824 76

Mass meeting.—On n'oubliera pas que le mass meeting convoqué au coin de l'avenue St-Bernard et de la rue Claiborne, pour ratifier la nomination du général Adolphe Meyer à la candidature du premier district congressionnel, a lieu ce soir, à 7 heures et demie. Des orateurs éminents harangueront l'assemblée.

Nous espérons que le ban et l'arrière-ban de la démocratie du 2e et du 3e district seront sur les lieux. C'est une manifestation à laquelle tous nous devons prendre part.

Les circonstances sont graves. Le Sud est menacé dans ses plus chers intérêts. La Louisiane gémit sous le joug républicain. Ne pourrions-nous pas affranchir notre pays du despotisme d'un parti qui nous a imposé le bill McKinley et qui nous menace du "force bill"? Que chacun pousse à la roue, que chacun fasse son devoir et nous pourrons peut-être prochainement reconquérir la situation à laquelle nous avons droit.

Abus de confiance.—Hier à 2 h. 15 P. M., on a arrêté, encoignure Dumaine et Chartres, sur une accusation portée contre lui par M. Deporte, pharmacien, un mexicain du nom de Félix De Tane, lequel se donne comme docteur.

Il s'était présenté chez Schellang, rue du Canal No 159, et avait commandé des marchandises qu'il avait ordonné d'envoyer chez M. Deporte. Celui-ci, en les recevant, s'empressa d'aller annoncer qu'il ne les avait pas commandées, et quand on lui annonça que c'était le Dr De Tane qui était venu en son nom, il se souvint en effet avoir vu chez lui ce docteur qui y était venu faire préparer les médicaments, mais jugeant qu'il ne connaissait rien ni aux drogues ni à la médecine, M. Deporte refusa de préparer les médicaments.

Amené au poste de police, De Tane a été reconnu pour un nommé Martinez alias Menendes, un ex-convict, dont le portrait orne la galerie de la police. Quand on lui a montré sa photographie, il a été obligé d'avouer son identité.

Jambe cassée.—En passant hier soir, à 11 heures, rue du Canal, près Royale, M. Chas. Marthe est tombé et s'est cassé la jambe gauche au dessous de la cheville.

Accident.—Hier, à 1 h. 30 P. M., un nommé Geo. Cairns qui travaillait rue Chestnut à un déménagement d'une maison, a été frappé à la tête par la barre du cabestan et grièvement blessé. Il a été transporté chez lui, rue Lafayette près Bolivar.

Vols.—Hier matin à 3 heures, un agent de la police Boylan a trouvé au milieu de la rue Fulton, près Girod, un sac de café pesant environ 150 livres. Il a été transporté au poste de police où son propriétaire peut le réclamer.

—Une nommée Johanna Hawk a comparu hier devant le recorder Wiltz pour porter contre son fils Arthur, une accusation de vol de $1,083 de bijoux. Ayant refusé de prêter le serment d'usage, disant qu'elle n'était pas certaine de la culpabilité de son fils, le juge a refusé de donner suite à l'accusation.

Chute.—Hier soir, à 6 heures, un garçon de 12 ans, nommé Jos. Cavelier, qui jouait encoignure Claiborne et St-Bernard sur la plateforme du haut de laquelle seront harangués ce soir les citoyens du troisième district, est tombé d'une hauteur de 5 pieds et s'est démis le genou droit.

Autre chute.—Hier à 2 heures 30 P. M., John Connolly, âgé de 3 ans, habitant rue Melpomène No 97, est tombé tandis qu'il jouait sur un seuil de porte et s'est blessé au front. La blessure qui est légère a été soignée par un médecin du voisinage.

Retrouvés.—Le sup. Porteous a retrouvé, hier matin, chez Margaret Robinson, couleur, No 266 rue Gravier, une montre en or, quatre bagues, cinq boutons de chemises et un trousseau de clefs qui avaient été cachés sous un escalier dans une boîte en fer.

Ces bijoux constituent une partie des objets volés chez Mme Galle, rue Conti, No 143.

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Rixe entre la populace et la police à Pondichéry.

Paris, 9 octobre.—Des dépêches reçues de Pondichéry, la capitale des colonies françaises dans l'Inde, annoncent qu'un conflit a eu lieu en cet endroit entre une populace et la police. Plusieurs ont été blessés de part et d'autre.

Les émeutiers sont en possession des stations où l'on vote, et l'élection est suspendue pour le moment. Les troupes ont été appelées.

Rente Française.—Banque de France.

Paris, 9 octobre—Le trois pour cent est coté à 94 francs 82 1/2 centimes.

L'état hebdomadaire de la Banque de France indique une diminution de 13,075,000 francs en or, et 5,951,000 francs en argent.

L'empereur Guillaume.

Berlin, 9 octobre.—L'empereur Guillaume est arrivé de son voyage en Autriche.

Situation en Suisse.—Troubles entre libéraux et conservateurs réprimés par les troupes.

Berne, 9 octobre.—Une dépêche de Bellinzona annonce que les troupes fédérales ont réprimé des rixes sérieuses entre libéraux et conservateurs à Tissorette.

On rapporte que le Bundesrath a décidé de rétablir l'ancien régime dans le canton du Tessin, en donnant à la commission fédérale des pouvoirs exécutifs spéciaux, en attendant la révision de la Constitution.

Le conseil d'Etat suisse.

Berne, 9 octobre—Le conseil d'Etat par un vote de 22 voix contre 17, a approuvé l'action du conseil fédéral relativement à l'insurrection dans le canton du Tessin.

Le général comte Von Moltke.

Berlin, 9 octobre.—Le *Daie Volk* attaque violemment le comité qui s'occupe à organiser des Adresses municipales combinées, pour être présentées au général comte Von Moltke le 26 octobre, à l'occasion du 90me anniversaire de sa naissance.

La même feuille accuse les membres du comité d'être juifs et déclare qu'ils cherchent avant tout leur intérêt pécuniaire dans ce mouvement.

La *Vossiche Zeitung* publie que l'article qui a paru dans le *Daie Volk* est une calomnie à l'adresse du comité, dont les membres sont tous personnages qui occupent un rang élevé dans l'armée, les lettres, et les industries de l'empire.

Visite du Czarewitch au Sultan est ajournée.

Constantinople, 9 octobre.—La visite du Czarewitch au Sultan a été ajournée jusqu'à l'automne. Les grecs sont dans la jubilation et disent que cet ajournement a été décidé, parce que le Czar désapprouve l'attitude de la Porte à l'égard du patriarche œcuménique.

La Russie refuse de reconnaître le prince Ferdinand.

St-Pétersbourg, 9 octobre—Le *Novoe Vremya* écrit que l'Allemagne n'ayant pas pu décider la Russie à reconnaître le prince Ferdinand comme souverain légitime de la Bulgarie, a conseillé à l'Autriche d'abandonner pour le moment son projet de faire reconnaître le dit prince par les puissances européennes.

La compagnie Africaine Orientale Allemande.

Zanzibar, 9 octobre—Les Allemands en cette ville disent que la compagnie Africaine Orientale Allemande a acheté tout le matériel et la propriété de la compagnie Vitu, et qu'elle a établi une agence à Lamo.

Le problème ministériel n'est pas encore résolu au Portugal.

Lisbonne, 9 octobre—Le problème ministériel n'est pas encore résolu au Portugal.

Le roi a écrit à M. Farrao, pour lui demander d'accepter le portefeuille des affaires étrangères, mais, de son côté, le général D'Abran Ezousa, considérant inutile d'essayer de former un cabinet, y a renoncé.

Sa Majesté a demandé alors à M. Luciano Castro de se charger de la formation du nouveau cabinet.

Le département des pêcheries.

Ottawa, 9 octobre.—Le département des pêcheries a été notifié que la goëlette *Vialanda*, le dernier navire arrivé à Victoria, de la mer Behring, avait à bord 2,331 peaux de phoque, la meilleure pêche qui ait été faite par aucun bateau canadien cette année. La valeur des peaux est de $18,000.

Le Cabinet français et la question du tarif américain.

Londres, 9 octobre—Le cabinet français discute en ce moment un plan par lequel il espère arriver, avec les Etats-Unis, à des termes acceptables sur la question du tarif.

La proposition est substantiellement une concession mutuelle ou de réciprocité. A moins qu'on n'arrive à un règlement satisfaisant, une tentative sera faite pour exclure virtuellement tous les produits américains des marchés français.

Crainte d'un massacre général à Mormo.

Londres, 9 octobre—Une dépêche d'Arménie annonce qu'un autre arménien a été tué à Kormo, et que les récoltes ont été détruites dans le district Alasbgerd. On craint un massacre général.

Bruit de maladie parmi les grenadiers de la garde aux Bermudes.

Londres, 9 octobre.—On s'est enquis ce matin au bureau de la guerre au sujet de la nouvelle reçue de Halifax, que les grenadiers de la garde qui ont été envoyés de Londres aux Bermudes à cause d'un commencement d'insubordination dans le régiment sont atteints de la fièvre entérique, qui fait de grands ravages dans leurs rangs.

On a répondu au département de la guerre qu'on n'avait rien appris à ce sujet, mais les fonctionnaires ont répondu qu'ils télégraphieraient aux Bermudes relativement à la maladie alléguée parmi les gardes.

NOUVELLES DIVERSES.

Le général Lord Wolseley.—M. Parnell.—Le secrétaire en chef M. Balfour.—Nouvelles de Buenos Ayres.—Le général Roca.

Londres, 9 octobre—Le général Lord Wolseley, le nouveau commandant des forces anglaises en Irlande, a visité hier Armagh et a été conduit dans toute la ville par l'archevêque protestant du diocèse. Entr'autres points d'intérêt inspectés se trouve la cathédrale catholique. L'archevêque catholique étant absent, ses collègues protestants ont fait les honneurs ici comme ailleurs, et semblaient prendre grand plaisir à faire ressortir les beautés de l'édifice et à présenter le clergé à Lord Wolseley.

—L'état de santé de M. Parnell est loin d'être satisfaisant. Ses médecins lui ont interdit de prononcer des discours en public; ils lui permettent seulement d'avoir des conférences privées avec ses collègues.

—Le secrétaire en chef, M. Balfour, a reçu en souriant la nouvelle de la nomination d'un comité, en Amérique, chargé de s'occuper de la famine dont est menacée l'Irlande, prétend-on. Il a dit: "M. Dillon et autres ne cherchent nullement un fonds de famine, mais bien de l'argent pour mettre à exécution le plan de campagne. Tipperary leur a déjà coûté 30,000 livres sterling."

—Une dépêche de Buenos Ayres porte que les chefs du récent mouvement de l'union civique sont décidés à chasser le général Roca du cabinet, où il a le portefeuille de ministre de l'intérieur. On n'accuse pas le général Roca de malhonnêteté dans ses fonctions officielles, mais d'être le beau-frère de feu le président Celman, et d'avoir pris, en cette qualité, fait et cause pour celui-ci, dans la révolution. Il est assez impopulaire.

—Le Comte de Paris et ceux qui l'accompagnent ont visité le tombeau du général Washington à Mt. Vernon, et ont inspecté le chantier de marine à Washington.

La Dernière Heure d'un Bandit.

Demopolis, Ala., 9 octobre.—Rube Burrows, le bandit qui a si souvent arrêté impunément les trains de chemins de fer, si souvent pillé, frappé, tué, a été tué le 8 octobre, à 4 heures du matin, à Linden, dans l'Alabama.

—Notre dépêche donne sur cette arrestation et cette mort des détails fort longs, et dont nous reproduirons seulement les parties intéressantes.

Donc Rube Burrows, après avoir été l'objet d'une longue chasse, rendue plus active, plus ardente encore par l'offre d'une récompense de $7,500 était arrêté mardi après midi dans une cabane de nègre à huit milles au sud de Linden.

Quatre individus ont eu l'honneur de cette précieuse capture: J. C. Carter, marchand et John McDuffie, fermier, assistés de deux nègres laboureurs qu'ils avaient employés pour les assister dans cette périlleuse entreprise.

Après avoir réussi à s'emparer de lui par ruse, dans cette cabane où il avait cherché un abri contre la pluie, les quatre hommes emmenottèrent leur prisonnier, lui lièrent les jambes et le conduisirent au bureau du shérif, attenant à la prison du comté. Là, Burrows, toujours garroté, passa la nuit sous la garde de McDuffie et de l'un des nègres, John Marshall, et dormit d'un sommeil très tranquille, semble-t-il.

Le télégramme que nous avons sous les yeux est déplorablement rédigé; il est sans nul doute plein d'erreurs et doit en commettre une, entr'autres, quand il raconte que McDuffie et John Marshall étaient armés en montant cette garde. Ils auraient dû l'être, en effet; cependant leur soumission entière à Burrows—on va le voir—indique qu'ils ne l'étaient pas.

Quant à Carter, qui avait pris charge de l'argent trouvé sur le voleur: $178, il s'était procuré une chambre près de la prison et s'y reposait de longues fatigues.

Or, au moment de sa capture, Burrows portait une vieille valise en cuir qui, disait-il, contenait du linge et quelques provisions. On avait eu l'incroyable imprudence de ne point s'assurer du contenu de cette valise qui tout à l'heure allait jouer un rôle important dans ce drame.

Burrows qui, au cours de la nuit avait sans doute fait son plan, se réveille vers 4 heures du matin, et s'adressant à ses gardiens: J'ai faim, dit il, donnez-moi quelque chose à manger.

—Je ne puis rien me procurer à cette heure, répond McDuffie.

—Eh bien, reprend le prisonnier, passez moi cette valise: elle contient quelques biscuits.

Imprudemment, naïvement McDuffie la lui passa et, de ses mains liées il l'ouvre et en tire des biscuits qu'il offre aux deux hommes.

Ceux-ci déposent leurs pistolets—tel est, du moins, le fait incroyable donné par la dépêche—afin de prendre ces biscuits, et alors les deux mains de Burrows sortent encore de la valise et cette fois chacune d'elles tient un pistolet.

Il les dirige contre ses deux gardiens stupéfiés et il ordonne à Marshall, le nègre, de lui délier les pieds, d'ouvrir ses menottes; et le nègre obéit.

L'invraisemblable est déjà assez criante, n'est ce pas? Mais ce n'est pas tout.

Maintenant Burrows va plus loin et dit au nègre:

Mettez ces menottes à cet homme (en désignant McDuffie) qu'il tient en respect avec son revolver, et le nègre obéit une fois de plus et le gardien de tout à l'heure n'est plus que le prisonnier maintenant.

Comment voilà deux hommes qui par l'arrestation même d'un scélérat redouté entre tous, ont fait preuve d'un grand courage; ils sont armés de revolvers et les voilà qui tremblent, qui se courbent devant un homme qui lui, aussi, a des pistolets, mais ne saurait guère les manier avec sûreté, ligotées que sont ses mains et saurait moins encore fuir, puisque ses jambes sont liées.

Non, il est probable que les gardiens, sûrs de leur prise, puisque Burrows paraissait désarmé, avaient commis l'imprudence de lui délier les membres; qu'ils avaient posé leurs armes sur le sol, pour aller prendre la valise et recevoir les billets en question, et que quand Burrows braqua sur eux ses armes, les leurs n'étaient plus à la portée de leurs mains.

Autrement, les braves de tout à l'heure auraient été changés, par une transformation inexplicable, en vrais couards.

McDuffie une fois garrotté, Burrows lui dit: "Enlevez la barre de fer de cette porte"; et cela fait, il sort avec Marshall, et après avoir enfermé McDuffie.

Une fois dehors, il s'adresse au nègre frappé de terreur, continue la dépêche et lui intime l'ordre de le conduire à celui qui lui a pris son argent, son butin, à Carter. On l'y mène en effet. Burrows frappe à la porte, et sur un ordre le nègre répond au: Qui va là? de Carter, en lui disant qu'on a besoin de lui à la prison. Et Carter ouvre.

Aussitôt Burrows dirigeant vers lui l'un de ses pistolets lui dit: Où est mon argent? donnez-le moi et vite.

Carter se rend compte immédiatement du danger, s'élance vers son lit, y prend son pistolet et tire en même temps que Burrows.

Les deux coups avaient porté; Carter était atteint à la poitrine, au-dessus du cœur, mais sa balle avait traversé le bandit de part en part. Celui-ci gagna la rue en chancelant, et un second coup tiré par lui atteint Marshall, mais à l'épaule et assez légèrement.

Si grave que soit sa blessure, Carter s'élance dans la rue et tire à quatre reprises sur Burrows qui recule toujours, brûle jusqu'à sa dernière cartouche, puis s'écrase dans la rue et meurt dans une dernière convulsion. A la même minute Carter tombe aussi, mais on a lieu de croire qu'il sera sauvé, si sérieuse que soit sa blessure.

Après enquête le corps de Burrows a été remis aux officiers du Southern Express Company, qui le transportera dans le comté de Lamar, Alabama, et le livreront à sa famille.

Les surintendants Ages et Fisher, du Southern Express Company sont arrivés ici de Linden, à 5 heures, avec le cadavre de Burrows que renfermait un cercueil fait de bois de pin brut. Une fois ouvert, ce cercueil a été l'objet de la curiosité de nombreuses personnes, anxieuses de voir l'homme qui avait causé tant de terreur dans la communauté.

C'était à qui voulait enlever un bouton du vêtement, une mèche de cheveux; ses souliers même ont été emportés par les amateurs de ce genre de relique.

Les officiers de l'Express auraient voulu qu'on pût garder Burrows vivant. Cependant, ils sont heureux d'en être débarrassés.

Le surintendant Ages pense que Burrows était le dernier de sa bande; les autres sont tous morts ou sous les verrous.

Et maintenant, disait-il, j'aurai un peu de repos.

Quand on a mis la main sur Burrows il n'a pas nié son identité. Comme on l'interrogeait à ce sujet: Eh bien oui, a-t il répondu, je suis Rube Burrows et je vais faire couler le sang en cette ville.

Il a tenu parole.

La carabine dont s'est servi Burrows dans toutes ses expéditions sera envoyée au quartier-général du Southern Express Company, à New York; quant à ses pistolets, on les conservera au bureau de la même Compagnie, à Memphis.

Les officiers de l'Express sont partis avec le corps pour Birmingham. (On verra plus loin quelques détails sur l'arrivée.)

C'est le Southern Express qui a le plus souffert par ce voleur et elle a dépensé bien des milliers de piastres pour arriver à cette capture.

Cette carrière de banditisme de Burrows s'est continuée cinq années; son premier vol sur un train de chemin de fer fut commis près de Texarkana, au Texas. Depuis lors il a pillé des convois dans le Mississipi et l'Alabama.

Il a tué quatre hommes, en a blessé plusieurs autres et il fut soupçonné de divers autres crimes, sans que des preuves positives pussent être obtenues. Il y a quatre ans il fut pris à Montgomery, Alabama, mais parvint à s'échapper en brisant une porte de corps de garde et en tuant un homme qui essayait de l'arrêter.

Infini est le nombre des detectives qui se mirent vainement à sa poursuite.

Pour sa capture et sa condamnation les sommes suivantes avaient été offertes:

Southern Express Company, $3,500; gouvernement des Etats-Unis (vol de malles), $1,000; Illinois Central R. R. Co., $1,000; Mobile & Ohio R. R. Co., $1,000; pour les Etats de l'Arkansas, du Mississipi, de l'Alabama, $1,000; total, $7,500.

Le nègre Marshall, qui a bravement et largement contribué à la prise de Burrows, tient un magasin de cigares, à la campagne, à huit milles au sud de Linden. La veille de cette prise, Burrows s'y arrêtait, y faisait un achat et Marshall le reconnaissait d'après des portraits qu'il en avait vus.

Il en parla aussitôt à McDuffie, à Carter et à un nègre de ses amis et les quatre hommes suivirent Burrows jusqu'à cette cabane, avec le résultat que nous venons de dire.

Le pays est débarrassé d'un malfaiteur d'une audace rare, fort bien; mais en vérité il eût mieux valu, pour l'exemple, que ce voleur-assassin périt ignominieusement sur un échafaud.

Vous verrez que cette mort le poétisera aux yeux de plus d'un et en fera presque un héros de roman.

Le monde est ainsi fait, il gratifie trop souvent à des engouements malsains, qui multiplient les plus criminels en leur prêtant nous ne savons quel hideux prestige.

Le Dr G. B. Clark, membre du parlement est arrivé à New York.

New York, 9 octobre—Parmi les passagers arrivés hier, à bord du *City of New York*, se trouvait le Dr G. B. Clark, membre du parlement pour le comté Caithness, Ecosse, et chef du parti *home rule* écossais. Il vient en Amérique, comme représentant du Highland League de l'Ecosse, afin de s'enquérir de la situation des *crofters* qui ont émigré récemment de l'Ecosse dans le Manitoba.

Le Dr Clark dit que le parti *home rule* écossais est beaucoup plus fort, et que ses réclamations produisent une plus grande impression sur l'esprit public qu'on ne le suppose généralement.

A un *reporter*, M. Clark a dit: "Une majorité des membres écossais du Parlement appartiennent au parti des *home rulers*. Nous cherchons à obtenir pour l'Ecosse, pratiquement, le même mode de *self-government* dont jouissent les Etats américains.

"La différence entre nous et l'Irlande, est que nous essayons de reprendre ce que nous possédions auparavant, tandis que l'Irlande cherche à conquérir ce qu'elle n'a jamais eu. Par cela, je veux dire que, jusqu'en 1,707, il y avait simplement une union entre les couronnes des deux pays, mais graduellement l'Ecosse a été absorbée par l'Angleterre."

Je suis président du parti du *home rule* d'Ecosse depuis deux ans, et le progrès que j'ai noté durant cette période, est très encourageant.

"Il y a, dans le nord de l'Ecosse, des lignes ou associations qui s'occupent des intérêts des *crofters* et c'est comme un représentant d'une de celles-là que je me rends dans l'Ouest.

Arrivée de l'ex-Président de la République du Transvaal.

New York, 9 octobre—Le général Joubert, ex-Président de la république du Transvaal, est arrivé hier en cette ville. Le général porte une épée au côté. En réponse à une question au sujet de sa visite, il a dit:

"Je fais simplement un voyage d'agrément aux Etats-Unis, et pense rester ici environ six mois. Quand j'ai quitté le Transvaal, tout était tranquille, et je n'appréhende aucun trouble dans un avenir prochain."

Nominations congressionnelles.

New York, 9 octobre—Les nominations congressionnelles suivantes ont été faites dans divers Etats: J. W. Covert, choisi par les démocrates du 1er district à Head, L. I., New York, comme candidat au Congrès; David A. Wells, comme candidat des démocrates dans le 3me district congressionnel à Norwich, Conn.

Les candidats congressionnels suivants ont été choisis par les démocrates dans l'Etat de New York:

Cinquième district, Wm. T. Crouxdale.
Huitième district, Timothy J. Campbell.
Neuvième district, A. J. Cummings.
Dixième district, le général F. B. Spinola.
Onzième district, J. D. Warner.
Douzième district, Roswell P. Flower.
Treizième district, A. P. Fitz.

Les restes du célèbre bandit Burrows arrivent à Birmingham et seront remis à son père.

Birmingham, 9 octobre—Les restes du célèbre roi des bandits, Rube Burrows, sont arrivés ce matin à 3 heures et demie à Birmingham.

Des centaines de curieux sont venus regarder le bandit étendu dans un cercueil en pin très simple au bureau du Southern Express Co., à la gare de l'Union.

Le visage et les lèvres glacées et durcies par la mort et même chaque trait de Burrows semblaient vouloir raconter les nombreux incidents de sa vie et ses vols audacieux.

Le corps du bandit est déposé dans le cercueil avec les mêmes vieux vêtements qu'il portait au moment de sa mort, à l'exception de ses souliers qu'on avait enlevés. On transportera ensuite le corps dans le char des bagages.

Accompagnant le corps on remarquait ceux qui l'avaient traqué dans les forêts de l'Alabama depuis le vol de Bloomaton commis le 29 août. Voici leurs noms: Les surintendants G. W. Ages et H. C. Fisher, du Southern Express Company; le détective E. V. Johnson, de la compagnie de l'express; le détective D. W. Barnes et Charles Kingley, du Louisville and Nashville Railroad.

La photographie du célèbre bandit étendu dans son cercueil a été prise. Pour cela on avait mis le cercueil debout et mis à côté du mort sa carabine et dans chaque main un pistolet.

Ce matin à 7 heures le cercueil a été transporté sur le wagon express du Kansas City, Memphis et Birmingham R. R. aux soins du détective Jackson et du surintendant Ages pour être de nouveau identifié. Puis le corps sera livré au père Allen Burrows, un vieillard, pour qu'il le fasse inhumer s'il le désire, autrement la compagnie de l'express se chargera de l'inhumation.

Les restes de Wm. Sprague.

Seattle, Wash., 9 octobre—Le corps de Wm. Sprague, qui s'est suicidé mardi, est exposé à la morgue. Une dépêche a été reçue de son père, l'ex-gouverneur Sprague, du Rhode Island, actuellement à Narragansett Pier, qui est simplement conçue ainsi: "Merci, je vous télégraphierai plus tard."

Une dépêche de sa mère, qui se trouve à Edgewood, R. I., dit: Embaumez le corps, et disposez le le plus convenablement possible pour être expédié et tirez sur son père pour les dépenses."

Le comité exécutif des mineurs en grève.

Ishpeming, Mich., 9 octobre—Le comité exécutif des mineurs en grève, en cette ville, a soumis une proposition relative à un compromis aux fonctionnaires de la mine. Une réponse est attendue vers vendredi, peut être plus tôt. Les grévistes sont très pacifiques.

Les mineurs du district Monongahela.

Pittsburg, 9 octobre—Les mineurs du district Monongahela demanderont une augmentation d'un demi sou par boisseau ce mois-ci. Si les opérateurs repoussent leur demande, une grève s'en suivra, qui affectera 6,000 mineurs.

Le comte de Paris.

Fortress Monroe, Va., 9 octobre—Le comte de Paris et sa suite, ainsi que le colonel Coppinger de l'armée des Etats-Unis, sont arrivés ici à 6 heures du matin de Washington, par le steamer *Geo. Leary*. Ils se sont embarqués aussitôt sur l'*Ariel*, qui doit les conduire à Richmond.

Le comte de Paris.

Richmond, Va., 9 octobre—Le comte de Paris et sa suite sont arrivés ici de la Forteresse Monroe, cette après-midi, à 5 heures, après un voyage agréable de dix heures sur la rivière historique James. Une foule considérable attendait le steamer sur le quai.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,056—Division E.—Mandeville & Wilson vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires la raison sociale de Mandeville & Wilson, composée de Charles Mandeville, décédé, et Mme Maria Wilson, femme de James Wilson, soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. M. Gurley, Esq., notaire, en son office dans le Morris Building, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le MERCREDI, 5me jour de novembre 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que A. L. Tissot, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1890.
Signé: F. A. MONROE, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent sur un congé.
Pour copie conforme:
W. E. B. SCOTT, Député-Greffier.
5 oct—5 26—5 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 30,958—Division D.—John McGuinness vs ses créanciers. Ordre de Cour.—Que la cession des biens de John McGuinness faite par lui au bénéfice de ses créanciers soit acceptée par la cour, et qu'une réunion de ceux-ci soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire, commençant mardi, 14 octobre 1890, à 11 heures A. M., que Aug. Bernau, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, et jusqu'à ordre contraire de cette cour, toutes poursuites contre les biens personnels du dit John McGuinness soit suspendues.

Nouvelle-Orléans, 9 septembre 1890.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
10 sept—19 27—oct 14

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,124—Division D—T. J. Carver & Co., vs leurs créanciers—Ordre sur la pétition pour l'élection d'un syndic—Qu'une réunion des créanciers des insolvables soit convoquée et tenue pardevant John J. Ward, notaire, MARDI, 4 novembre 1890, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires. La dite réunion devant être convoquée et tenue dans la manière et la forme et après les délais légaux et les avis requis par la loi.

Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1890.
Signé, N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
WM. E. B. SCOTT, Député Greffier.
4 oct—4 25—nov 4

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.—MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Arrivée.	Départ.
No 7 Ch'ti Ex. 7:40 am	No 2 Ch'ti Ex. 8:40 pm
No 3 Vksbg Ex. 5:40 pm	No 4 Vksbg Ex. 7:30 am
No 5 Baton Rouge Acc'm 10:10 am	No 6 Baton Rouge Acc'm 4:00 pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE

Arrivée.	Départ.
No 2 Fast Mail 7:00 am	No 4 Fast Ex. 8:15 am
No 7 Coast Acc 9:05 am	No 4 Lim. Ex. 3:15 pm
No 1 Lim. Ex. 2:15 pm	No 8 Coast Acc 2:40 pm
No 5 Fast Ex. 7:30 pm	No 3 Fast Mail 8:00 pm
Excursion dimanche et mercr. 9:45 pm	Excursion dimanche et mercr. 7:45 am

ILLINOIS CENTRAL.

Arrivée.	Départ.
No 1 Passen. 10:30 pm	No 2 Passen. 9:15 am
No 3 Chi. Lim. 7:20 am	No 4 S. L. & C. Ex. 5:30 pm
No 5 Accom'n 9:00 am	No 6 Accom'n 5:00 pm
No 17 Excursion dimanche 9:45 pm	No 17 Excursion dimanche 7:30 am

TEXAS AND PACIFIC.

Arrivée.	Départ.
No 52 California Express 7:00 pm	No 51 California Express 9:00 am
No 54 B. Rouge 10:25 am	No 53 B. Rouge 3:50 pm

MORGAN LINE.

Arrivée.	Départ.
No 19 8:10 am	No 20 4:05 pm
No 17, local 7:50 pm	No 18, local 7:10 am

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

Arrivée.	Départ.
No 1 Limited 11:35 am	No 6 Fastline 8:45 am
No 5 Fast line 7:00 am	No 2 Limited 4:00 pm

EAST LOUISIANA RAIL ROAD.—ABITA SPRINGS AND COVINGTON.
Dimanche et mercredi.
No 9 7:15 pm | No 10 8:10 am
Tous les jours, le dimanche excepté.
No 7 5:30 am | No 8 4:10 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.
9:00 a m 4:00 a m | Pte-la Hache 7:00 am
4:50 p m | 5:00 pm
Shell Beach 9:30 am
Dimanche.
10:10 am 8 pm | 6:00 am 4:00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

VENDREDI, 10 OCTOBRE 1890.

Donaldsonville—MABEL COMEAUX, à 12 m
Bayou Lafourche—E. W. COLE, à 5 p m
Bas du fleuve—ALVIN, à 11 a m
Bas du fleuve—GROVER CLEVELAND, 11 a m
Bayou Sara—JESSE K. BELL, à 5 p m

SAMEDI, 11 OCTOBRE 1890.

St-Louis—CITY OF BATON ROUGE, à 5 p m
Rivière Rouge—NAT. F. DORTCH, à 5 p m
Bayou Goula—BELLE OF THE COAST, 12 m
Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 5 p m
Bayou Lafourche—ALICE LEBLANC, à 5 p m
Bayou Sara—PAUL TULANE, à 5 p m
Lake Port—T. P. LEATHERS, à 5 p m

Fleuve et rivières.

Memphis 9 octobre.—Le fleuve a 10 pieds 5 pouces et monte. Temps clair et chaud. Départ. City of New Orleans pour St-Louis à 9 a m; City of Cairo pour St-Louis à 9 p m; Kate Adams pour Arkansas City à 6 p m. Arrivé, Buckeye State de Cincinnati à 1 p m.

Cairo, 9 octobre—Le fleuve a 13 pieds 4 pouces et baisse. Temps clair et doux. Arrivés, Golden Rule de Cincinnati à 4 p m; Arkansas City de St-Louis à 5 p m. Départ, W H Cherry à 7 p m.

Louisville, 9 octobre—La rivière monte—5 pieds 6 pouces aux chutes; 7 pieds 10 pouces dans le canal. Temps couvert et menaçant.

Evansville, 9 oct.—La rivière a 11 pieds 3 pouces et monte. Temps beau et plus chaud.

Cincinnati, 9 oct.—La rivière a 19 pieds 6 pouces et monte. Temps clair.

Pittsburg, 9 oct.—La rivière a 8 pieds 2 pouces et stationnaire. Temps clair.

Wheeling, 9 oct.—La rivière a 11 pieds ... monte. Temps couvert et frais.

Passes.

Port Eads, 9 octobre 6 p m.—Vent du sud. Arrivés, à 6:30 a m, steamship anglais Counsellor, capitaine Jones, de Liverpool.

Départs, steamships Wm G Hewes pour Bluefields, Stillwater pour Belize et Rover pour Utilla.

Marchés.

Paris, 9 octobre—Les rentes 3 pour cent 94 francs 82 1/2c.

Havane, 9 octobre—Or espagnol 236 3/4 à 237. Sucre calme.

Change faible—sur les Etats-Unis, 60 jours 9 1/4 à 9 1/2 de prime; de courte vue, or, 10 1/4 à 10 1/2 de prime; sur Londres, 20 1/4 de prime or; sur Paris 5 3/4 à 6.

New-York, 9 octobre Coton stable. Middling Uplands 10 3/8. Middling Orleans 10 9/16.
Ventes 470 balles.
Futurs—stables à l'ouverture.
Livraisons en octobre 10.17; novembre 10.19; décembre 10.22; janvier 10.29; février 10.36; mars 10.42, avril 10.50, mai 10.58; juin 10.64, juillet 10.70, août 10.70.

BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 9 OCTOBRE 1890.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship (ang) Edith, Hough, Potey, Truxillo.

ARRIVÉS.

Steamship (ang) Counsellor, Jones, Liverpool.
Steamship (ang) Floridian, Sandry, Liverpool, via les Barbados, les ports du Venezuela etc. (précédemment rapportés à la Quarantaine.)

BATEAUX A VAPEUR

Belle of the Coast, Aiken, Bayou Goula.
Lafourche, Charlet, Laurel Valley.
Alice LeBlanc, LeBlanc, Thibodeaux.
Alice, Perkins, Hope Villa.
Louise, Roband, Fort Vincent.
Jesse K Bell, Campbell, Bayou Sara.
Nat F Dortch, Scovill, Shreveport.
Goélette Wilhelmina, —, Covington.

Arrivages de produits.

BAYOU GOULA—par steamer Belle of the Coast—127 barils sucre 11 barils sirop 442 sacs riz brut et fret assorti.

LAUREL VALLEY—par steamer Lafourche—188 barils sucre 56 barils melasse 256 sacs riz brut et fret assorti.

THIBODEAUX—par steamer Alice LeBlanc—25 barils sirop 217 sacs riz brut et fret assorti.

HOPE VILLA—par steamer Alice—150 ... 1815 sacs graine coton 12 barils melasse 1 demi baril melasse et fret assorti.

FORT VINCENT—par steamer Louise—8 balles coton.

BAYOU SARA—par steamer Jesse K Bell—355 balles coton 1297 sacs graine coton 5 boucauts sucre 253 barils sucre 112 barils melasse et fret assorti.

SHREVEPORT—par steamer Nat F Dortch—291 balles coton 55 sacs graine coton et fret assorti.

COVINGTON—par goélette Wilhelmina—87 balles coton.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD Fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY 3550 balles coton 5 sacs coton 4 sacs coton en graine 880 sacs graine coton 8 wagons graine coton 3027 sacs riz brut 1 barils riz 460 sacs farine graine coton 5 boucauts sucre 105 barils sucre 43 barils melasse 30 barils sirop 564 barils vin et fret assorti.

N ORLEANS & NORTHEASTERN RR 1025 balles coton 1 wagon farine graine coton 1 wagon gousses graine coton et fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—2849 balles coton 3 wagons graine coton 54 barils sucre et fret assorti.

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—1712 balles coton 6 wagons graine coton 1520 sacs farine graine coton 38 sacs riz brut et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—1262 balles coton et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR—2199 balles coton 6 boucauts tabac et fret assorti.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Noms	Destination	Mouillage
STEAMERS.		
Anger Head	Brême	4e dist 45
Arroyo	Havre	rue 4e
Alicia	Liverpool	3e dist 27
Alava	Liverpool	1er dist 27
Amaranth	Havre	3e dist 28
Aransas	Havane	Alger
Bengore Head	Liverpool	rue 6e
Capella	Liverpool	3e dist 10
Copernicus	Liverpool	1er dist 20
Clinton	En réparation	Alger
Corona	Hambourg	Gouldsboro
Dupuy de Lôme	Havre	4e dist 49
Europeau	Brême	4e dist 47
El Paso	New York	Alger
Editor	Liverpool	Pte Tier
Grecia	Liverpool	3e dist 37
Harlan	Bluefields	Alger
Havre	Havre	4e dist 40
Inventor	Liverpool	Pte Tier
Herschel	Liverpool	1er dist 30
Jos. Oteri, Jr	Truxillo	1er dist 14
Marseille	Havre	1er dist 42
New Orleans	En réparation	3e dist 7
Electo	Liverpool	1er dist 31
Nymphaea		4e dist 46
Pio IX	Barcelone	rue 8e
Professor Morse	Utilla	1er dist 15
Ramon de Larrinaga	Liverpool	1er dist 37
Red ...	Brême	4e dist 46
Rover	Utilla	3e dist 30
Storm King	Brême	3e dist 43
Beltran	Brême	rue 8e
Stillwater	Belize	3e dist 30
Texan	Liverpool	1er dist 36
Trinacria	Gênes	rue 6e
Vedra	Hambourg	rue 6e
Whitney	Laid up	Alger
Winchester	Laid up	rue 5e
Wm G. Hewes	Bluefields	1er dist 16
Wileysike	Havre	rue 5e
Yedmandale	Russie	1er dist 32
Yucatan	Liverpool	1er dist 37
NAVIRES.		
Marcelino Jane	Barcelone	rue 8e
BARQUES.		
Monternes	Espagne	1 dist 33
BRICKS.		
Mexico	Laguna	dist 33
GOELETTES.		
Royalist	Utilla	1er dist 15
Storm King	Utilla	3e dist 18
Santo Oteri	Ruatan	1er dist 13

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Steamship Hudson, Kemble ... parti 1er oct
Steamship Excelsior, Higgins ... parti 4 oct
Steamship Louisiana, Gager ... parti 5 oct
Steamship El Mar, Hawthorne ... parti 7 oct

PHILADELPHIE.
Goélette Chas L Davenport ... parti 28 sept

LIVERPOOL.
Steamship Floridian, Sandry ... parti 30 sept
Steamship Costa Rican, Alexander ... parti 11 sept
Steamship Colonist, Corner ... parti 11 sept
Steamship American, Bertie ... parti 13 sept
Steamship Caribbean, Watson ... parti 20 sept
Steamship Counsellor, Jones ... parti 18 sept
Steamship Cuban, Anson ... parti 11 sept
Steamship Architect, Read ... parti 11 sept
Steamship Discoverer, Bell ... parti 27 sept
Steamship Normand Hall, Wrake ... parti 25 sept
Steamship Vesta, Corbishley ... parti 1 oct
Steamship Californian, Pickthall ... parti 3 oct
Steamship Indray ... parti 5 oct

LONDRES.
Steamship Federation, Pinkham ... parti 26 sept

Steamship ... parti 19 sept
Steamship ... parti 17 sept
Steamship Cortona, Kier ... parti 2 oct
Steamship Louisa ... parti 3 oct

BORDEAUX.
Steamship Paris, Chevalier ... parti 18 sept

ANVERS.
Steamship Paris, Chevalier ... parti 18 sept
Steamship Maxime, Brandt ... parti 17 sept

HAMBOURG.
Steamship Camellia, Penny ... parti 3 sept

BREME.
Barque Augusta, White ... parti 17 sept

PALERME.
Steamship Estella, Cassovitch ... parti 20 sept
Steamship Elysia, Haynes ... parti 26 sept

RIO DE JANEIRO.
Steamship Pascal, Truscan ... partis 15 sept
Steamship Angelina, Bain ... parti 9 sept

VERA CRUZ.
Steamship Acadia, Barrett ... parti 1er oct

SIERRA LEONE.
Steamship Knight of St-George ... parti 29 sept

NEW-SOUTH BUILDING AND LOAN ASSOCIATION,
46 rue du Camp, coin Gravier.
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Capital autorisé ... $50,000,000
Actions ... $100 chacune

CONSEIL DE DIRECTION:
Henry Gardes ... Président American Nat. Bank
George R. Preston ... Présid't Hibernia Nat. Bank
Stanley O. Thomas ... Présid't Citizens Bank of La.
Jos. A. Shakspeare ... Maire de la Nlle-Orléans
Henry Ginder ... A. B Griswold & Co.
Jas. S. Richardson ... Richardson & May
Jules A. Blanc ... Capitaliste
J. M. Lewis, Talladega, Ala. ... Capitaliste
John Henson Kennard ... Avocat
E. H. Power

Une association parfaitement administrée et progressant qui offre des avantages sans égaux aux capitalistes qui veulent économiser leur argent en le bien plaçant pour qu'il fructifie; association faisant aussi des prêts à des taux très réduits et à des conditions libérales pour l'acquit de ceux ci en des paiements mensuels.

Pour de plus amples informations, s'adresser par lettre ou en personne au bureau de l'association ci-dessus indiqué.

CE PLAN EST
Le meilleur pour l'emprunteur!
Le meilleur pour celui qui veut faire un placement!
1er juin—1 an

VENTES A L'ENCAN.

PAR STEPHEN J. DERBES.

DERNIÈRE VENTE.
Occasion pour les Marchands.
Fourneaux à Huile, Fourneaux à Gazoline, Lampes, Abat-Jour, Installations, Echelles, Réfrigérateurs, Articles en Granit, Etc.
N. O. HOUSEHOLD SUPPLY CO., LIMITED.
EN LIQUIDATION.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 30,823.

VENDREDI, à 11 heures A. M., au dessus du magasin No 72 rue du Camp.

A cette vente sera positivement disposée la balance du stock de la dite compagnie.

STEPHEN J. DERBES, Encanteur.
7 oct—4t

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Terres dans la paroisse Tangipahoa.
A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 8 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour. Division E, actuellement absent en congé, en date du 2 octobre 1890, pour le compte de la succession de John E. McClure, décédé, Docket No 31,040, il sera vendu à l'encan:

Tous les droits, titres et intérêts de la dite succession aux terres ci-après décrites dans la paroisse de Tangipahoa, dans cet Etat, savoir:

1° Le N. E. 1/4 de la sec. 17, T. 4, S. R. 9 Est contenant 161/76 acres.
2° Le S. W. 1/4 de la sec. 4 T. 4, S. R. 8 est contenant 161,90 acres.
3° Le S. E. 1/4 de N. E. 1/4 de la sec. 10 et le nord 1/2 du S. W. 1/4 de la sec. 11, T. 4. S. R. 8 est contenant 320,90 acres.
4° Le N. W. 1/4 et les lots Nos 3 et 4 du N. E. 1/4 du N. E. 1/4 de la sec. 15 et le N. W. 1/4 fractionnel du N. E. 1/4 de la section 22 T. 4. S. R. 8 Est, contenant 320 50 acres, faisant un total de 964,30 acres, devant être vendues ensemble.

Conditions—Comptant sur les lieux.

L'acte de vente pardevant Jos. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui assumera les taxes de 1890 en outre du prix de son enchère.
Sept—8 12 19 26—2 8 nov

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Front.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Basin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste Anne et Miro.
243 Manufacture de Storm, François
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 6, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No ... rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance
614 Station des cars, Pologne
615 Casernes des Etats-Unis
616 Barracks et Dauphine

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHÉRIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété immobilière et de comptes ouverts.
Frank Flechinger vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 29,220.—En vertu d'un ordre de vente daté le 2 octobre 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 novembre 1890 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et appartenant situés dans le 1er district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poeyfarré, Magazine, Constance [anciennement Foucher] et Delord, désigné comme lot No deux sur un plan tracé par MM. Gerson et Casting à la date du 23 avril 1851 et mesurant dix-neuf pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Magazine sur cent treize pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles, étant borné dans le fond par une allée de cinq pieds cinq pouces de large pour l'usage commun dudit lot et autres qui la bordent. Acquis par achat pardevant Hero, Jr., notaire, le 12 juin 1882. Enregistré au bureau des Aliénations, livre 116 folio 342.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans en billets portant huit pour cent d'intérêt par an avec les clauses de garantie usuelles, etc.

2° Aussi un lot de comptes ouverts, etc., d'après une liste enregistrée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 oct—7 14 21 28—nov 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.
Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Catherine Wessenbach et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,860—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 3 de la rue Palmyre, et tous les droits, passages, privilèges, etc., y appartenant en quelque sorte, situé dans le 1er district de cette ville désigné par le No 28 du carré d'ilet No 21 borné par les rues Claiborne, Palmyre, Derbigny et Gasquet, et devant Jackson, selon un plan de Joseph Pilié, voyer de la 2me municipalité, en date du 1er mai 1840, et déposé en l'étude de D. L. McCoy ancien notaire en cette ville; le dit terrain mesure en pied anglais, vingt cinq pieds de façade rue Palmyre, sur une profondeur de cent six pieds sept pouces entre lignes parallèles.

Ensemble avec 50 actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens, en nantissement et attachées à la dite propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant une somme suffisante pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, soit deux cent quatre-vingts dollars, le montant du dit prêt sur les actions avec 10 0/0 d'intérêt dessus à partir du 1er mai 1880, et la somme additionnelle de $900, montant des dites contributions sur les dites actions, avec 8 0/0 cent d'intérêt par an sur $100 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100, du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1889, et avec les frais et charges du procès et la vente et des taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre la balance de la dette du fonds capital hypothéqué qui n'est pas encore due mais sujette à être demandée d'après la charte et les lois de la banque, à savoir: la somme de treize mille six cents dollars et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens d'après sa charte et ses lois et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 sept—8 15 22 29—6 11 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Bernard Brink et d'Elizabeth Wessing, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 4,951.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Joseph Wessing à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Joseph Wessing à la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Six certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues General Taylor, Austerlitz, Chestnut et Colisée désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et mesurent comme suit: le lot No 1 forme le coin des rues Chestnut et Austerlitz, et mesure trente-deux pieds de face à la rue Austerlitz par une profondeur et façade à la rue Chestnut de quatre vingt quatorze pieds, onze pouces et trente deux pieds six pouces et trois lignes de face à la rue General Taylor et quatre-vingt dix pieds onze pouces sur le côté du lot No 2 et le lot No 2 a trente-deux pieds six pouces de face à la rue Austerlitz, trente deux pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue General Taylor sur une profondeur de quatre vingt-dix pieds sur le côté du lot No 1 et quatre vingt-six pieds six pouces sur la ligne du lot No 3. Le lot No 3 a trente-deux pieds de face à la rue Austerlitz, trente-deux pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue General Taylor sur une profondeur de quatre-vingt-six pieds sur le côté du No 2 et quatre vingt-deux pieds trois pouces sur le côté du lot No 4. Le lot No 4 a trente deux pieds de face à la rue Austerlitz, trente-deux pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue General Taylor sur une profondeur de quatre-vingt-deux pieds trois pouces sur le côté du lot No 3, et soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 5. Le lot No 5 a soixante-treize pieds de face à la rue Austerlitz, soixante-trois pieds six pouces de face à la rue General Taylor sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 4, et soixante-quatre pieds sept pouces sur le côté du lot No 6. Le lot No 6 a soixante-quatre pieds de face à la rue Austerlitz, et soixante-quatre pieds six pouces et six lignes de face à la rue General Taylor sur une profondeur de soixante-neuf pieds sept pouces sur la ligne du lot No 5, et une profondeur et façade à la rue Colisée de soixante-un pieds un pouce et forme le coin des rues Austerlitz et Colisée.

2° Aussi la propriété au nom de Joseph Wessing dans l'ilet No 214, borné par les rues Delachaise, Magazine, Aline et Live Oak, désigné par les Nos 5 et 6, sur un plan déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, comme plan No 52 et mesurant suivant le dit plan comme suit, savoir: le lot No 5 vingt-huit pieds de face à la rue Magazine sur cent vingt huit pieds trois pouces de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 6 forme le coin des rues Magazine et Delachaise et a vingt sept pieds six pouces de face à la rue Magazine, trente-sept pieds un pouce et trois lignes de largeur dans le fond, cent vingt pieds huit pouces et six lignes de profondeur et de face à la rue Delachaise et cent vingt-huit pieds trois pouces de profondeur sur la ligne du lot No 5.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 sept—9 16 23 30—7 11 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.
Citizens Bank of Louisiana vs Mme John C. Smith et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 30,861—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 1er novembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans la 3me municipalité de cette ville, rue Moreau, entre Port et St Ferdinand, désigné par le No 3, sur un plan fait par Louis H. Pilié, député voyer, le 16 décembre 1846, et déposé en l'étude de Charles Boudousquié, ancien notaire; le dit lot de terre ayant vingt six pieds quatre pouces de face à la dite rue Moreau et s'étendant en profondeur, entre lignes parallèles, jusqu'à la rue Architecte de cent trente huit pieds un pouce et trois lignes. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Ensemble avec 50 actions du fonds capital de la banque des Citoyens garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions Comptant.—Pour payer et satisfaire la réclamation du plaintif soit la somme de neuf cent quarante-sept piastres le montant des contributions sur les dites actions du stock avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $32 50 du 1er décembre 1876, sur $32 50 du 1er décembre 1877, et sur $100 du 1er décembre 1881 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1889, et les frais et charges dans cette affaire et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué non encore dû mais sujet à la charte et les lois de la banque à savoir: la somme de trois mille six cent cinquante piastres et l'acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, suivant sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 sept—29—oct 6 13 20 27—1 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif du Contenu et Installations, etc., du local connu comme le CHALMETTE ATHLETIC CLUB, Comprenant Meubles, Tables de Billard et Pool, Installations de Buvette, Piano, Appareil pour Gymnase, etc.
Armand Baronnet vs Chalmette Athletic Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,094.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, le 15 octobre 1890, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local connu comme le "Chalmette Athletic Club," situé dans l'ilet borné par les rues Jourdan, Charbonnet, North Peters et Delaronde:

Tout le contenu du dit local, comprenant un grand assortiment de meubles de salon de valeur, tables de billard, tables de pool, porte chapeaux, glaces, tapis, nattes, table à extension; aussi, un piano, lampes, gazières, petites armoires (lockers); aussi, installations pour buvette, miroirs et fixtures, liqueurs et vins assortis etc. Ensemble avec poulies, dumb bells et autres appareils pour gymnase, etc. et autres nombreux articles, le tout suivant un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 oct—4 11 15

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE,—PAROISSE D'ORLEANS. Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU que ce huitième jour de mai en l'an de grâce mil huit-cent quatre-vingt dix, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent quatorzième, devant moi, JOSEPH DEWEY TAYLOR, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-nommés et soussignés, personnellement sont comparu les personnes dont les noms sont ici attachés, et ont déclaré que, se prévalant des droits et privilèges octroyés et conférés dans les statuts de l'Etat de la Louisiane, ils ont contracté et se sont engagés et par les présentes, contractent et s'engagent mutuellement et ceux qu'ils représentent et toutes les personnes qui dans l'avenir deviendront leurs associés, à former et constituer une corporation et corps politique en droit, dans le but et conformément aux articles, et stipulations et règlements qui suivent:

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de "New Orleans Brewing Association" et son domicile sera en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane; et le président du Conseil d'Administration, ou en son absence, le secrétaire, sera la personne à laquelle seront adressées toutes citations en tous documents légaux. Ladite corporation existera, aura et jouira de la succession sous son nom d'incorporation ci-dessus pour le plein période de quatre-vingt-quinze années, à partir de cette date et aura pouvoir et autorité de contracter, poursuivre et être poursuivi en son nom d'incorporation; de faire usage d'un sceau d'incorporation, le devise qui sera ultérieurement choisie, sceau qui pourra être changé comme on le jugera convenable; d'édicter et d'établir tels règlements qui conviendront pour l'administration des affaires de la dite corporation lesquels pourront être changés, altérés ou amendés au gré de la corporation; de posséder, recevoir, acheter et transférer aussi bien que d'hypothéquer sous son nom d'incorporation de la propriété—mobilière et immobilière; et d'ériger toutes les bâtisses, toutes les machines et tous accessoires nécessaires pour mener à bien les objets et fins de la corporation.

ARTICLE II.

Les objets et fins pour lesquels est fondée cette corporation sont déclarés être d'acheter un terrain ou en bâtir un cet Etat et ailleurs, d'y construire, maintenir et diriger une ou des brasseries, ou d'acheter une brasserie ou des brasseries déjà en opération et de fabriquer du lager beer et autres liqueurs de drèche et de vendre tous les produits de cette ou ces brasseries.

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est ici fixé à la somme de un million, cinq cent mille (1,500,000) dollars, divisé en ou représenté par quinze mille actions de la valeur au pair de cent (100) dollars chacune qui seront payées comptant au moment même de leur souscription, ou de la façon ou aux dates que le conseil d'administration pourra bien fixer. Et dès que cinq cent mille (500,000) dollars du fonds capital de cette corporation auront été souscrits, cette charte prendra effet et les opérations actives de cette corporation commenceront.

Aucun souscripteur ne sera jamais tenu responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme plus élevée que le reliquat non payé qui pourra être dû sur les actions auxquelles il aura souscrites. Pas plus qu'une simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'invalider cet acte d'incorporation ou d'exposer aucun souscripteur à aucune obligation au delà de la somme du reliquat dû s'il y en a sur leurs souscriptions.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés et toutes ses affaires conduites par un conseil d'administration qui sera composé de sept actionnaires, une majorité desquels formera un quorum pour expédier les affaires et chacun de ces actionnaires aura en son propre droit au moins dix actions du fonds-capital de cette corporation.

Le second mardi de mai A. D. 1892, et le second mardi de mai de chaque année suivante, une élection de sept directeurs aura lieu par ballottage au bureau de la corporation en la ville de la Nouvelle-Orléans, entre 10 heures A. M., et 2 P. M., élection dont avis au moins dix jours au préalable sera publié dans au moins un journal de la ville de la Nouvelle Orléans; et chaque actionnaire aura le droit, à toutes les élections, soit en personne ou par procuration, à un vote pour chaque action du fonds capital qu'il pourra avoir mais ne pourra pas voter aucune des actions qui lui auront été transférées dans les dix jours qui précéderont l'élection.

La majorité des votes donnés, un vote par action sur laquelle il sera voté, sera requise pour qu'il y ait élection.

Chaque Conseil d'administration commencera son mandat le 3me mardi de mai suivant son élection, et, à sa dernière réunion, élira de son sein un président et un vice président de même qu'un secrétaire; ce premier pourront exiger les actionnaires, et tels autres officiers subordonnés que les circonstances, et le Conseil d'administration fixera leurs traitements respectifs et définira leurs devoirs.

Si l'un quelconque des directeurs de cette corporation cesse d'être actionnaire durant son mandat, le Conseil d'administration déclarera vacante sa place, et en cas d'une vacance dans le Conseil d'administration causée par la mort, la démission ou une autre cause, le Conseil dans les dix jours qui suivront la création de cette vacance, remplira celle-ci en élisant de parmi les actionnaires un de qualité.

Le vice-président exercera les pouvoirs du président dans le cas où ce dernier sera dans l'impossibilité d'agir; et en cas de sa mort, de sa démission, le vice président deviendra président jusqu'à ce que le président soit élu, élection qui se fera par le Conseil dès que la vacance dans le Conseil se sera produite par la mort ou la démission du président, conformément aux règlements.

ARTICLE V.

Cet acte d'incorporation peut être changé modifié ou altéré ou cette corporation dissoute, avec le consentement des deux tiers des actions représentées et votant et une majorité en montant de tout le capital de la compagnie à un meeting général quelconque des actionnaires de cette corporation convoqué dans ce but, après que trente jours d'avis de dit meeting auront été publiés dans au moins un journal quotidien publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Les changements qui pourront être faits relativement au fonds capital exigeront en outre de l'avis ci-dessus, quarante jours d'avis précédant celui-ci, et adressé par écrit par la poste à chaque actionnaire.

ARTICLE VI.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier conseil de Direction, elles sont munies de tous les droits et pouvoirs y appartenant et autorisées à exercer en général tels actes nécessaires, savoir:

Peter Blaise, Philip W. Dielmann, Théodore Brummer, Henry Locte, John Langles, Albert P. Noll, et Geo. Faehnle, avec Peter Blaise comme président, Philip W. Dielmann comme vice-président, et Ernest Pragst comme secrétaire, et les dits directeurs et officiers exerceront leurs fonctions respectives jusqu'au troisième mardi de mai 1892, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qualifiés.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale se terminera le 30 avril de chaque année.

Un exposé des affaires de la Corporation sera préparé et une copie remise à chaque actionnaire qui exprimera le désir de l'avoir à chaque réunion annuelle pour l'élection de directeurs, indiquant en détail le montant des propriétés et de l'actif de la Corporation, avec leur valeur; l'exposé indiquera aussi le passif et renfermera telles autres informations qui seront nécessaires pour donner une idée exacte et précise des affaires et de la situation de la Corporation. Cet exposé sera fait sous serment par le président et le secrétaire de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Quand cette corporation sera dissoute, soit par l'expiration de sa charte, soit pour tout autre motif, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, lesquels seront élus au scrutin à un meeting des actionnaires convoqué expressément dans ce but après trente jours d'avis inséré quotidiennement dans deux journaux publiés dans la ville de la Nlle-Orléans. Ces commissaires, une fois élus, fourniront une bonne et solvable caution et resteront en fonctions jusqu'au règlement final et à la liquidation des affaires. Une pluralité de tous les suffrages reçus à cette élection suffira pour élire les dits commissaires. Dans le cas de démission ou de mort d'un des commissaires ou de plusieurs d'entre eux, la vacance sera remplie de la manière déjà fixée pour l'élection des commissaires, avec cette seule exception qu'il sera donné cinq jours d'avis au lieu de trente.

ARTICLE IX.

Tout membre du Conseil de Direction de cette Corporation aura le droit de désigner un actionnaire quelconque ayant les qualités nécessaires pour le représenter comme directeur et agir à sa place aux meetings du Conseil de Direction, pendant son absence de la ville; cette désignation sera faite par écrit et sera insérée au procès-verbal de la Corporation. Ce remplaçant, une fois désigné, exercera tous les pouvoirs et toutes les prérogatives du directeur absent tant que durera l'absence de ce dernier.

Fait à mon bureau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, au jour, mois et an ci-dessus mentionnés, en présence de Ernest Pragst et de Charles G. Rebentisch, témoins d'âge légal, résidant en cette paroisse, lesquels ont signé avec les dites parties et moi, notaire, après avoir lu le tout.

Original signé: PH. W. DIELMANN, PETER BLAISE, J. LANGLES, H. LOCTE, ALBERT P. NOLL, THEO. BRUMMER, ERNEST PRAGST, GEO. FAEHNLE, C. G. REBENTISCH, J. D. TAYLOR, Notaire Public.

Je, soussigné, conservateur des hypothèques, pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes que l'acte d'incorporation ci-dessus de "THE NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, page 525.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.
{SCEAU} Signé: GEO GUINAULT, Conservateur des Hypothèques.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire, en la paroisse d'Orléans certifie par les présentes que l'acte ci-dessus est une copie vraie et exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," ainsi que le certificat du conservateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, qui y est attaché et enregistré dans mes archives de notaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.
(Signé) J. D. TAYLOR, Notaire.
11 mai—11 19 26—4 10 juin

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75c.

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Comptoir SIMON, chez Ricci, coin Decatur et Dumaine.